

DELIBERATION N° 90/11-04 – APPROBATION DU C.A. 1989 et du B.S. 1990 DE LA REGIE DE TELEDISTRIBUTION

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, donne lecture du compte administratif 1989 et du budget supplémentaire 1990, approuvés par le Conseil d'Exploitation de la Régie de Télédistribution.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 25 voix pour, 4 élus n'ayant pas pris part au vote, décide :*

– d'approuver le compte administratif 1989 et le budget supplémentaire 1990 de la Régie de Télédistribution et de donner quitus à son Directeur.